



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/01/08 PROCES VERBAL

Le vingt deux janvier deux mille huit, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le seize janvier deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri MEVOLHON, Premier Vice-Président de la CCL

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 15 (*Monique ROUY est partie après le débat d'orientation budgétaire et son suppléant Jacques ROUY est arrivé après le vote de la délibération « convention relative à la mise en place des D3E »*)

Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD

Présents :

- *Eyguians* : Jacques ROUY (suppléant de Monique ROUY) et Claude MOTTIER (suppléant de Philippe ROUX)
- *Laragne-Montéglin* : Michel JOANNET, Christian DECORY, Roger BANCELIN, Robert GARCIN (suppléant d'Henriette MARTINEZ)
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Brigitte LACROIX
- *Le Poët* : Pierre FAY, Anicq LECOCQ
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO
- *Ventavon* : Roger BOURG, Roger FEBVRE

Absent non représenté : Edmond POLDER

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 06/12/07 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Orientations budgétaires 2008
- Résultats du concours des décorations de Noël
- Contrat de Territoire avec le Département des Hautes-Alpes
- Convention relative à la mise en place de la collecte des D3E
- Convention avec Ecofolio
- Avenant à la convention de collecte des déchets ménagers du CHS / année 2008
- Taxes et produits irrécouvrables
- Budget annexe des Grands Champs / journée complémentaire / virement de crédits
- Convention de coopération avec l'ANPE / année 2008
- Relais Services Publics / demande de subvention 2008
- Avenant à la convention de mise en oeuvre de la médecine préventive / année 2008
- Suppression d'un emploi d'agent administratif qualifié à temps non complet

- Questions diverses

➔ **Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité**

1) Orientations budgétaires 2008

Le Premier Vice-Président rappelle que débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les EPCI qui ne comptent pas de communes de plus de 3.500 habitants. Cependant, le Conseil Communautaire a pris pour habitude de définir chaque année des pistes de réflexion budgétaires qui sont affinées lors de la préparation du budget.

➤ BUDGET GENERAL

↳ Dépenses de fonctionnement :

➤ Charges à caractère général :

- Catalogues et imprimés :
 - Edition d'un numéro du bulletin d'information de la CCL pour informer les habitants de la nouvelle organisation de la CCL après les élections
 - Abonnement au journal « Les Petits Citoyens » pour les élèves des écoles primaires
- Diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif : à prévoir
- Lancement d'une étude OPAH : déjà prévue en 2007 mais non réalisée
- Etude demandée par le Conseil Général concernant la ZAD de la Jourdanne : voir s'il convient de l'inscrire au budget 2008 ou au budget 2009
- Financement d'une activité d'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles (sous réserve que la piscine de Laragne puisse être utilisée et que la compétence soit transférée à la CCL)

➤ Charges de personnel :

Plusieurs agents de la CCL remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade : augmentation des charges à prendre en compte si l'avancement est accepté

➤ Autres charges de gestion courante :

- Attribution de compensation : même montant qu'en 2007 pour toutes les communes
- Dotation de solidarité : voir si les élus souhaitent maintenir l'enveloppe définie en 2008 (30.000 €) ou s'il est possible de l'augmenter.

➤ Autres charges :

- Provision pour litiges et contentieux : à ce jour la somme due aux Douanes n'a pas été réclamée

↳ Recettes de fonctionnement :

La DGF devrait être légèrement en baisse puisque aucun nouveau transfert de compétence n'a été enregistré en 2007.

↳ Dépenses d'investissement :

Restes à réaliser :

- Achat d'un nouvel appareil photo numérique

- Lancement d'une étude sur l'aménagement des villages dans le cadre du « Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) » lancé par la Région : à revoir en fonction du résultat de la candidature déposée par la CCL (résultat attendu en février)
- Installation d'une signalétique touristique dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale
- Travaux complémentaires à l'Espace Emploi (VMC)

↳ Recettes d'investissement :

Toutes les subventions demandées pour les opérations d'investissement programmées ont été obtenues.

➤ BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

↳ Dépenses d'exploitation (= fonctionnement) :

Sont à prévoir les dépenses liées à la collecte, au transport et au traitement des déchets en fonction des contrats avec les prestataires.

Concernant les charges de personnel, un agent arrive en fin de contrat (Jamal SEBBAR). Il faudra voir s'il convient de le remplacer ou pas compte tenu de la nouvelle organisation du service (liée notamment au fait du changement de centre de tri).

↳ Recettes d'exploitation (= fonctionnement) :

Rappel : les tarifs de redevance ont été votés lors de la réunion du Conseil Communautaire du 6 décembre 2007. Les tarifs 2008 sont inchangés par rapport à 2007.

Des recettes supplémentaires sont attendues du fait de la signature de conventions avec de nouveaux éco-organismes.

Des recettes sont également attendues du fait de la vente des composteurs.

↳ Dépenses d'investissement :

➤ Restes à réaliser :

- Remplacement des conteneurs Points Propres incendiés
- Composteurs (2^{ième} livraison)
- Travaux déchetterie (2^{ième} tranche réalisée en fin d'année)

➤ BUDGETS ANNEXES DES ZA INTERCOMMUNALES

→ ZA des Grandes Blaches :

Dépenses :

Reste à payer le terrain Girard.
Prévoir le démarrage des travaux.

Recettes :

Les subventions ont été demandées. Pas d'arrêté attributif à ce jour.

→ ZA des Grands Champs :

Dépenses :

Prévoir le démarrage des travaux.

Recettes :

Les subventions ont été demandées. Pas d'arrêté attributif à ce jour.

2) Résultats du concours des décorations de Noël

La Communauté de Communes a organisé en décembre 2007 un concours des décorations de Noël.

Suite au classement établi par le jury composé des élus de la Commission Environnement, les gagnants de ce concours sont :

- Georges BAYLE (Laragne-Montéglin)
- Mohamed BENHESSIAOUD (Laragne-Montéglin)
- Georges IMBARD (Laragne-Montéglin)
- Josiane et Christian JACQUART (Le Poët)
- Patrice LAURENT (Laragne-Montéglin)
- Corinne LE ROY (Laragne-Montéglin)
- Laurence LE ROY (Laragne-Montéglin)
- Famille MORELLI (Laragne-Montéglin)
- Marie-Thérèse MOURRE et René SARLIN (Laragne-Montéglin)
- Denise REYMOND (Le Poët)
- Valérie et Michel ROUX, Céline FOURNIER et Maxime HEROT (Laragne Montéglin)

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer à chaque gagnant un bon d'achat de décorations de Noël d'une valeur de 30 € à utiliser dans les magasins partenaires (Intermarché, Logimarché, Gamm Vert). Le Conseil Communautaire décide également d'offrir une place de cinéma à chacun des 7 enfants qui ont participé au concours.

3) Contrat de territoire avec le département des Hautes-Alpes

Le Premier Vice-Président donne lecture du projet de Contrat de Territoire entre la CCL et le Département des Hautes-Alpes. Ce contrat a pour objectif la réalisation d'un programme de développement et de mise en valeur du territoire laragnais. Il est articulé autour de 4 grands axes :

- développement économique et emploi
- environnement / qualité de l'eau
- aménagement de l'espace / cadre de vie
- tourisme et patrimoine

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet de Contrat de Territoire entre la CCL et le Département des Hautes-Alpes tel que défini lors des réunions de travail entre le Bureau de la CCL et les services du Conseil Général ;
- autorise la Présidente à signer ce contrat.

4) Convention relative à la mise en place de la collecte des D3E

La filière de recyclage et de traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, ordinateurs, appareils électroménagers,...) est en place depuis le 15 novembre 2006. Des organismes ont été agréés par arrêtés en date du 9 août 2006 pour l'organisation de la filière : trois organismes généralistes (Ecologix, Eco-Systèmes et European Recycling Platform) auxquels s'ajoute un éco-organisme spécialisé dans la collecte et le traitement des lampes et néons (Récylum).

Parallèlement, un organisme coordonnateur a été désigné par arrêté ministériel du 22 septembre 2006 : OCAD3E. C'est à ce dernier qu'il appartient de conclure les conventions avec les collectivités locales souhaitant mettre en place la collecte sélective des D3E.

L'éco-organisme retenu dans le cadre de cette convention assurera la fourniture des dispositifs de collecte, l'enlèvement, le regroupement, le transport et le traitement aux normes des déchets collectés. En outre, la collectivité bénéficiera de soutiens financiers en fonction des performances de collecte de ces déchets conformément à un barème unique fixé au niveau national.

Le Conseil Communautaire :

- approuve la mise en place d'une collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur le territoire de la Communauté de Communes du Laragnais ;
- décide d'intégrer le dispositif ainsi mis en place et de retenir comme éco-organisme Eco-Systèmes ;
- autorise la Présidente à signer la convention correspondante avec l'organisme coordonnateur agréé, OCAD3E ;
- précise que la collecte des lampes et néons a déjà fait l'objet d'une convention spécifique (délibération du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2007).

5) Convention avec EcoFolio

La filière des imprimés s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et participer ainsi à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, EcoFolio, a été créé pour assumer cette responsabilité. Le Code de l'Environnement prévoit une éco-contribution pour les imprimés gratuits, acquittée par les émetteurs de ces documents. Sont concernés les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus, etc... Les imprimés visés représentent un gisement de 1 million de tonnes sur un gisement d'imprimés papiers de 4,5 millions de tonnes.

Jusqu'à présent, la CCL assumait seule le coût de l'élimination de ces imprimés. Elle peut désormais bénéficier du nouveau dispositif et des recettes financières afférentes.

Le Premier Vice-Président donne lecture de la convention proposée par Eco-Folio qui prévoit le versement de nouveaux soutiens financiers (prioritairement au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à la mise en centre d'enfouissement technique) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place par la CCL, ni le geste de tri de l'habitant.

Considérant l'intérêt économique de la CCL à bénéficier d'une nouvelle recette financière, le Conseil Communautaire :

- autorise la Présidente à signer la convention d'adhésion relative à l'élimination des Déchets d'Imprimés Visés avec EcoFolio ;
- autorise la Présidente à signer un avenant avec l'entreprise Gros Environnement, titulaire du marché de transport du papier, afin de mentionner dans le contrat passé avec cette entreprise l'existence de la convention avec EcoFolio.

6) Avenant à la convention de collecte des déchets ménagers du CHS / année 2008

La collecte des déchets ménagers et assimilés du Centre Hospitalier Spécialisé de Laragne Montéglin est soumise à une convention datée de 1985 et révisée en 2005. Il est nécessaire de passer un avenant pour la reconduire.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention avec le CHS de Laragne Montéglin pour une durée d'un an au prix de 12.600 €.

7) Taxes et produits irrécouvrables

Le Premier Vice-Président donne lecture à l'Assemblée de 2 états des produits irrécouvrables de Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères transmis par le comptable de la CCL.

Le Conseil Communautaire :

- accepte l'allocation en non valeur des titres dont le produit s'élève à :
 - 120 € pour le premier état du 03/12/07 ;
 - 126 € pour le deuxième état du 03/12/07.
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

8) Budget annexe des Grands Champs / journée complémentaire / virement de crédits

Le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits ci-dessous au titre du budget annexe de la ZA des Grands Champs :

- Chapitre 043 - Article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : augmentation de crédits de 1.100 €
- Chapitre 011 - Article 605 (achat de matériel, équipements, travaux) : diminution de crédits de 1.100 €

9) Convention de coopération avec l'ANPE / année 2008

Dans le cadre de l'Espace Emploi Formation Création du Laragnais, la CCL met à disposition de l'ANPE un bureau et du matériel pour favoriser l'accès à l'emploi et rapprocher les services de l'ANPE des habitants de la CCL ainsi que des cantons d'Orpierre et de Ribiers. La CCL et ses partenaires offrent ainsi des services en matière d'emploi, d'insertion, de formation et de création d'entreprises.

Le Premier Vice-Président donne lecture à l'Assemblée d'un projet de convention précisant les engagements réciproques de la CCL et de l'ANPE dans le cadre du fonctionnement de l'Espace Emploi Formation Création et de la mise en place du Suivi Mensuel Personnalisé des demandeurs d'emploi.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention de coopération avec l'ANPE pour l'année 2008.

10) Relais Services Publics / demande de subvention 2008

L'Espace Emploi Formation Création du Laragnais a été labellisé « Relais de Services Publics » suite à la signature d'une convention avec l'Etat et les différents organismes partenaires du secteur de l'emploi et du secteur social.

Pour l'année 2008, le budget prévisionnel de fonctionnement du Relais de Services Publics s'élève à 64.500 €.

Le Conseil Communautaire sollicite une aide financière de 10.000 € au titre du FNADT pour le fonctionnement du Relais de Services Publics du Laragnais au titre de l'année 2008.

Le Conseil Communautaire souhaite que le montant de cette subvention puisse être réévalué chaque année en fonction de l'augmentation des dépenses de fonctionnement du Relais de Services Publics.

11) Avenant à la convention de mise en oeuvre de la médecine préventive / année 2008

Par délibération en date du 6 mai 1998, la CCL a adhéré au service Médicom (service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale).

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer un avenant à la convention de mise en oeuvre de la médecine préventive. Cet avenant prend en compte les tarifs de prestation pour l'année 2008.

12) Suppression d'un emploi d'agent administratif qualifié à temps non complet

Considérant que l'emploi d'agent administratif qualifié à temps non complet créé par délibération en date du 19 septembre 2006 pour le renforcement du service emploi / formation de la CCL est actuellement vacant ; considérant la réorganisation du fonctionnement de l'Espace Emploi Formation Création du Laragnais, le Conseil Communautaire décide de supprimer l'emploi d'agent administratif qualifié à temps non complet qui avait été créé par délibération en date du 19 septembre 2006 (ancien emploi occupé par Denis WILWERTZ).

Le tableau des effectifs de la Communauté de Communes sera modifié en conséquence.

13) Questions diverses

→ Mise en place du prélèvement automatique pour la REOM

Le Premier Vice-Président informe l'Assemblée de la proposition faite à la CCL par le Trésor Public de mettre en place le prélèvement automatique de la REOM.

Pour la CCL cela implique :

- de délibérer pour accepter la mise en oeuvre du prélèvement, fixer la date et le type de prélèvement (à échéance ou fractionné) et demander un Numéro National Emetteur ;
- d'informer les usagers en envoyant par exemple un courrier et un contrat d'adhésion au prélèvement en même temps que les prochaines factures de redevance ;
- de créer un fichier des habitants souhaitant être prélevés automatiquement et d'éditer des factures particulières pour eux.

Le prélèvement automatique a un coût pour la collectivité (0,122 € HT par prélèvement).

Le Premier Vice-Président invite les conseillers communautaires à réfléchir à cette proposition.

→ MJC

M. Charles AILLAUD informe l'Assemblée d'un courrier qu'il a reçu de la MJC sollicitant la participation éventuelle des communes au financement de la MJC au prorata du nombre d'habitants inscrits aux activités proposées par la MJC.